



VENTE ONLINE

BOSSELER Philippe – société notariale
 6700 Arlon, Avenue de Mersch, 53
 Tél. : 063/22.02.28
 E-mail: miguel.dehasse.133942@belnot.be
 TVA : 1024.633.368

LES ENCHÈRES NE POURRONT ÊTRE ÉMISES QU'EXCLUSIVEMENT ONLINE PAR LE BIAIS DU SITE
INTERNET SÉCURISÉ WWW.BIDDIT.BE



Freylange (Arlon) : Deux terres sises à front de la rue du Panorama, entre le numéro 114 et 122 situées en zone d'habitat à caractère rural

LA MISE À PRIX POUR CE BIEN EST DE **120.000 €**
L'ENCHÈRE MINIMUM POUR CE BIEN S'ÉLÈVE À **1.000 €**

DONNÉES CADASTRALES :

VILLE D'ARLON – 6^{ème} DIVISION – HEINSCH

Une terre située en zone d'habitat à caractère rural sise au lieu-dit « In Herchesfeld », à Freylange, à front de la rue du Panorama, cadastrée selon titre section B numéro 289B d'une contenance initiale de vingt-deux ares septante centiares (22a 70ca), et cadastrée selon extrait récent de la matrice cadastrale section B numéro 1569A P0000 pour une contenance mesurée de quatre ares septante six centiares (4a 76ca) et une terre située en zone d'habitat à caractère rural sise au lieu-dit « In Herchesfeld », à Freylange, à front de la rue du Panorama, cadastrée selon titre section B numéro 290D d'une contenance initiale de dix-neuf ares (19a), et cadastrée selon extrait récent de la matrice cadastrale section B numéro 1569B P0000 pour une contenance mesurée de quatre ares dix centiares (4a 10ca).

Tel que les terrains figurent sous le lot 1.1, et 1.2 au plan de division dressé par le géomètre-expert Fabrice KEMP, à Differdange, en date du 3 septembre 2024.

CONTENANCE TOTALE : 8a 86ca

R.C. : 0€ selon la matrice cadastrale

JOUISSANCE : Le bien 1569A fait l'objet d'un bail à ferme verbal
 Le bien 1569B fait l'objet d'une convention de mise à disposition gratuite et précaire.
 Pour plus d'informations il es renvoyé au cahier des charges.

ORIENTATION : Nord

ALEA D'INONDATION : Néant

Terrain situé en zone d'habitat à caractère rural, à front d'une voirie. Les frais d'équipement seront à charge de l'adjudicataire.

LE JOUR ET L'HEURE DU DÉBUT DES ENCHÈRES EST LE **27 AOUT 2026 À 14H00** – LE JOUR ET L'HEURE DE CLOTURE DES ENCHÈRES EST LE **04 SEPTEMBRE 2026 À 14H00**

SOUS RÉSERVE D'ÉVENTUELLES PROLONGATIONS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9 DES CONDITIONS GÉNÉRALES, EN RAISON DU SABLIÈRE ET/OU D'UNE PANNE DE LA PLATEFORME D'ENCHÈRES.

CAHIER DES CHARGES ET RENSEIGNEMENTS EN L'ÉTUDE

LE NOTAIRE ATTIRE L'ATTENTION DES ÉVENTUELS ADJUDICATAIRES QU'AUCUN PAIEMENT EN ESPÈCES NE SERA ACCEPTÉ.